

- 16) Subvention l'ESCL Pétanque
- 17) Subvention à l'association Picardie Togo
- 18) Convention de reversement de la soulte allouée par le conseil général pour le déclassement de la RD 4935
- 19) Offre de service DIALEGE-INTERNET
- 20) Remboursement de prime d'assurance
- 21) Adhésion collective à l'association « Les francas de la Somme »
- 22) Thés dansants
- 23) Indemnité forfaitaire pour élections
- 24) Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T. des Alençons
- 25) C.A.J : centre de vacances d'été. Période du 31 juillet au 10 août 2012

ADMINISTRATION :

- 26) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2012
- 27) Modification du tableau des effectifs
- 28) Représentant du conseil municipal au conseil d'exploitation de la régie de transport : modification
- 29) Droit d'initiative dans le cadre des affaires locales.

1) Compte rendu du conseil municipal du 06 février 2012

Le compte rendu du 06 février est adopté par 28 voix pour et une abstention.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Chantal BOULET est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'acte de vente du presbytère a été signé ce jour.

Elle demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit du plan de financement du terrain ludique. Une erreur a été faite dans les chiffres. Une consultation sera réalisée.

Elle informe le conseil que la cérémonie de citoyenneté est prévue le 03 avril à 18 heures, salle d'honneur.

4) Décision du Maire :

Un emprunt a été contracté auprès du crédit mutuel pour un montant de 640 000€ sur 15 ans à un taux de 5,55%, afin de financer les travaux de l'école André Mille.

5) Compte administratif 2011 et affectation du résultat 2011

Le conseil municipal a constaté un résultat de clôture au 31/12/2011 qui fait état

- d'un excédent de fonctionnement de 1 338 354,60 €
- d'un excédent d'investissement de 1 596 869,03 €

Soit un total globalisé de 2 934 823,63 €

Il décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le résultat de fonctionnement est ventilé en :

Article 002 excédent de fonctionnement reporté	1 338 354,60 €
Article 001 excédent d'investissement reporté	1 596 469,03 €

Adopté par 25 voix pour et 03 abstentions

6) Compte de gestion 2011 :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur PONCELET Gérard,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et 03 abstentions,,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2011 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

7) Budget primitif 2012 :

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 06 voix contre,
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

Fonctionnement - dépenses	7 391 577,60 €
- recettes	7 391 577,60 €
Investissement - dépenses	4 712 406,96 €
- recettes	4 712 406,96 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2012 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

8) Compte administratif 2011 pompes funèbres

Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité

9) Compte de gestion 2011 pompes funèbres

Le compte de gestion 2011 est adopté à l'unanimité

10) Budget primitif 2012 pompes funèbres

Le budget primitif 2012 est adopté à l'unanimité.

11) Compte administratif 2011 et affectation du résultat 2011 régie de transports

Le conseil municipal a constaté au 31/12/11, un résultat de clôture de :

➤ Excédent de fonctionnement	17 681,92€
➤ Excédent d'investissement	143 275,57€

Soit un résultat global de 160 957,49€

Il décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- article 002 Excédent de fonctionnement reporté	17 681,92€
- article 001 Excédent d'investissement reporté	143 275,57€

Adopté à l'unanimité.

12) Compte de gestion 2011 régie de transports :

Le compte de gestion 2011 est adopté à l'unanimité

13) Budget primitif 2012 régie de transports

Le Conseil Municipal, après délibération, ADOpte le budget primitif 2012 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	181 488,57€	181 488,57€
FONCTIONNEMENT	135 037,92€	135 037,92€

Adopté par 29 voix pour.

14) Vote du taux des trois taxes 2012 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2012 :

Taxe d'habitation :	19.78%
Taxe sur le foncier bâti	29.82%
Taxe sur le foncier non bâti	50.81%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M14 de 2 358 780 €.

Adopté par 26 voix pour et 03 contre.

15) Créances irrécouvrables :

Le Conseil municipal après délibération, décide d'admettre en non valeur les rôles suivants

Année 2007 : 16,00 Euros

Année 2008 : 24,75 Euros

Année 2009 : 64,00 Euros

Année 2010 : 20,40 Euros

soit un total de 125,15 Euros

Adopté à l'unanimité.

16) Subvention à l'ESCL PETANQUE :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'attribution d'une dotation de 500 € au club E.S.C.L. Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté à l'unanimité.

17) Subvention à l'association Picardie Togo :

Le conseil municipal, après délibération décide de verser une subvention d'un montant de 200 euros, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel.

Il décide également de verser une subvention de 1000 € à cette même association pour l'acheminement d'un container, sous réserve que l'association réunisse la somme suffisante pour acheminer ce container. Elle produira les justificatifs nécessaires en préalable au versement par la ville.

Adopté l'unanimité.

18) Convention de reversement de la soulte allouée par le conseil général pour le déclassement de la RD 4935

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à signer la convention de reversement de soulte – déclassement de routes départementales dans le domaine public communal, présentée par la Communauté d'agglomération AMIENS-METROPOLE.

La somme de 12 501€, représentant la soulte versée par le conseil général, sera reversée à Amiens Métropole, dans un délai de douze mois à compter de la notification de la convention.

Adopté à l'unanimité.

19) Offre de service DIALEGE-INTERNET :

L'offre de service Dialège internet, présentée par Electricité de France Collectivité est acceptée, pour une durée de trois ans et un montant H.T. de 300€/ AN

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir à tout document.

Adopté à l'unanimité.

20) Remboursement de prime d'assurance

La commune a vendu un véhicule. L'assureur a transmis un chèque de 118,95€ en remboursement de la prime d'assurance jusqu'au 1^{er} avril 2012.:

Adopté à l'unanimité.

21) Adhésion collective à l'association « Les francas de la Somme »

Le conseil municipal, après délibération, décide l'adhésion de la Commune à l'association départementale « Les francas de la Somme », 25 rue de la Délivrance à AMIENS.

Adopté à l'unanimité.

22° Thés dansants

Monsieur Patrick THUILLIER, est retenu pour assurer les thés dansants des 15 mai et 06 novembre 2012, pour un montant de 230 € par prestation.

Monsieur Arnaud GUIMARD, est retenu pour assurer le thé dansant du 11 septembre 2012 pour un montant 300€.

Madame le Maire, à défaut Madame LAPA, adjointe chargée des personnes âgées est autorisée à signer les contrats des prestataires.

Adopté à l'unanimité.

23) Indemnité forfaitaire pour élections

Le Maire expose au conseil municipal que lors des consultations électorales des personnels communaux sont sollicités pour participer aux opérations électorales.

Le conseil municipal décide que les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux lors des opérations électorales des 22 avril et 06 mai, et 10 et 17 juin 2012 pourront être récupérées ou payées.

Adopté à l'unanimité.

24° Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T des Alençons :

Le conseil municipal accepte la convention présentée par le Centre d'Aide par le Travail E.S.A.T. « les Alençons », représenté par J.M. NERCISSE, 80450 PETIT CAMON, pour l'entretien des espaces verts, pour un montant de 11 264,99 Euros.

Madame le Maire à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à intervenir aux documents.

Adopté à l'unanimité.

25) C.A.J. Centre de vacances d'été période du 31 juillet au 10 Août 2012

Le conseil municipal décide de l'organisation d'un centre de vacances pour le Centre d'Accueil Jeunes sur la période du 31 juillet au 10 août 2012.

Le centre de vacances choisi est le Centre International de séjour, chemin Les Cruieux, mis à disposition par contrat d'accueil avec Monsieur DELCELLIER Christophe, Directeur du Centre, pour un montant total de 16 897,50€.

Le devis présenté par la société Les Courriers Automobiles Picards, La Haute Borne, BP 59, 80136 RIVERY, pour un montant de 3 895€ est accepté.

Le budget prévisionnel établi à hauteur de 30 715€ est accepté avec un coût résiduel pour la commune, d'un montant de 16 315€.

Adopté à l'unanimité.

26) Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2012

Le tableau des effectifs pour l'année 2012 est adopté tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

27) Modification du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

-CREATION DE POSTETEMPS COMPLET

- 1 ATSEM 1^{ère} classe (suite réussite concours)
- 5 adjoints techniques de 2^{ème} classe
- 1 agent de maîtrise
- 2 gardiens de police municipale

TEMPS NON COMPLET

- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20/35
- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 30/35

SUPPRESSION DE POSTETEMPS COMPLET

- 1 ATSEM de 2^{ème} classe
- 5 adjoints techniques de 2^{ème} classe contractuels
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 contractuel adjoint d'animation de 2^{ème} classe 35h

Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

28) Représentant du conseil municipal au conseil d'exploitation de la régie de transports : modification

Monsieur François HÉBERT a informé Madame le Maire qu'il ne souhaitait plus siéger au conseil d'administration de la régie de transports.

Monsieur PONCELET Gérard est désigné comme représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la régie de transports.

Adopté à l'unanimité.

29) Subvention de fonctionnement au comité de jumelage :

Une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 calculée à raison d'un euro par habitant soit 5.439,00 €uros est attribuée au comité de jumelage représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, son président.

Adopté par 28 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 23 heures.